

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOACHIM**

**Procès-verbal de la séance ordinaire de la Municipalité de Saint-Joachim
siège en séance ordinaire ce 6 avril 2021 à 20h00, sous la présidence de
Monsieur Lawrence Cassista, pro-maire.**

Sont présents à cette visioconférence :

Sont présents: M. Bruno Guilbault, Conseiller
Mme Marie-Claude Bourbeau, Conseillère
M. Mario Godbout, Conseiller
M. Luc Bergeron, Conseiller
M. Lawrence Cassista, Pro-maire
Mme Lucie Racine, Conseillère

Sont absents : M. Marc Dubeau, Maire

Secrétaire d'assemblée : Mme Nadia Duchesne, directrice générale et
secrétaire-trésorière

PUBLIC : 0

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement. Assistent également à la séance, par visioconférence: Mme Nadia Duchesne, directrice générale et secrétaire-trésorière à titre de secrétaire d'assemblée.

Veillez prendre note que la séance du conseil sera tenue par visioconférence. Les citoyens pourront visionner la séance du conseil à partir du 7 avril. Elle sera accessible à partir de notre site web : www.saintjoachim.qc.ca

- 1. OUVERTURE**
- 2. ORDRE DU JOUR**
 - 2.1. Adopter l'ordre du jour.
- 3. PROCÈS-VERBAL**
 - 3.1. Adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} mars 2021.
- 4. TRÉSORERIE**
 - 4.1. Approuver la liste des comptes à payer au 31 mars 2021.
- 5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
 - 5.1. Programme aide à l'entretien des routes locales (ERL) – Reddition de comptes 2020.
 - 5.2. Dépôt du rapport financier et du rapport du vérificateur externe.
 - 5.3. Approuver la politique salariale – Technicien(ne) en comptabilité et gestion.
 - 5.4. Embauche de la technicienne en comptabilité et gestion.
 - 5.5. Autoriser la directrice générale à procéder à l'affichage de l'offre d'emploi pour le poste de technicien(ne) en administration et communication.
 - 5.6. Demande d'appui aux demandes pour l'habitation communautaire et sociale au gouvernement du Québec.
- 6. HYGIENE DU MILIEU**
 - 6.1. Octroyer le contrat pour la validation des débitmètres.
- 7. TRAVAUX PUBLIC**
 - 7.1. Octroyer les contrats pour l'entretien estival 2021.

7.2. Autoriser la directrice générale à procéder à l’affichage de l’offre d’emploi étudiant pour les travaux publics.

8. URBANISME

- 8.1. Adoption du règlement n° 380.2-2021 modifiant le règlement de construction n° 380-2015.
- 8.2. Adoption du règlement n° 375.2-2021 modifiant le règlement n° 375-2015 sur le plan d’urbanisme.
- 8.3. Adoption du règlement n° 235.3-2021 modifiant le règlement de zonage n° 235-95.
- 8.4. Demandes d’approbation PIIA.
- 8.5. Autoriser la directrice générale à procéder à l’affichage de l’offre d’emploi pour le poste d’inspecteur en bâtiments.

9. LOISIRS ET CULTURE

- 9.1. Approuver la mise à jour de la politique salariale – Coordonnateur(trice) aux loisirs, culture, communication et vie communautaire.
- 9.2. Embauche de la coordonnatrice aux loisirs, culture, communication et vie communautaire.
- 9.3. Camp d’été – Approbation des coûts et tarifications.
- 9.4. Tour du Cap-Tourmente Simard – Demande d’autorisation pour la tenue de la 8^e édition.
- 9.5. Tour du Cap-Tourmente Simard – Demande d’aide financière.
- 9.6. Fabrique Notre-Dame-de-la-Nouvelle-France – Demande d’aide financière 2021.
- 9.7. Festival de l’Oie – Demande d’aide financière 2021.

10. SANTE ET BIEN-ETRE – AUCUN POINT

11. SECURITE PUBLIQUE

- 11.1. Exigences du programme RÉCIM.
- 11.2. Addenda #1 à l’entente intermunicipale incendie.

12. AFFAIRES NOUVELLES – AUCUN POINT

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

14. LEVÉE DE L’ASSEMBLÉE

1. OUVERTURE – SÉANCE ADAPTÉE À LA SITUATION DU COVID-19

Les membres présents à l’ouverture de la séance formant quorum, l’assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président. Monsieur Lawrence Cassista, premier, précise qu’en raison du Covid-19 la séance sera tenue par visioconférence. Ouverture de la séance à 20h00

2. ORDRE DU JOUR

051-20210406

2.1. ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR

Considérant que les membres du conseil renoncent à la lecture de l’ordre du jour;

Il est proposé par Madame Marie-Claude Bourbeau et unanimement résolu d’adopter l’ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

Adoptée

3. PROCÈS-VERBAL

052-20210406

3.1. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} MARS 2021

Considérant que les membres ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} mars 2021.

Considérant que les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

Il est proposé par Monsieur Bruno Guilbault et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} mars 2021.

Adoptée

4. TRÉSORERIE

053-20210406

4.1. COMPTES À PAYER AU 31 MARS 2021

Considérant que le conseil prend acte de la liste des comptes à payer (Réf :205-111) en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser les dépenses de la directrice générale et secrétaire-trésorière et des autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises dans le cadre de la séance ordinaire du 6 avril 2021;

Considérant que le conseil prend en compte la liste des comptes à payer faite conformément aux dépenses autorisées en vertu de la délégation de la directrice générale et secrétaire-trésorière;

Il est proposé par Monsieur Luc Bergeron et unanimement résolu d'approuver la liste des comptes à payer et d'autoriser leur paiement.

Adoptée

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

054-20210406

5.1. PROGRAMME AIDE A L'ENTRETIEN DES ROUTES LOCALES (ERL) – REDDITION DE COMPTES 2020

Considérant que le ministère des Transports a versé une compensation de 5778\$ pour l'entretien du réseau routier en 2020;

Considérant que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

Considérant que la Municipalité a déclaré dans son rapport financier pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2020 le total des frais encourus admissibles au volet ERL :

a) Dépenses de fonctionnement (excluant l'amortissement)	
■ Dépenses relatives à l'entretien d'hiver	137 961.85\$
■ Dépenses autres que pour l'entretien d'hiver	36 860.69\$
b) Dépenses d'investissement	0.00\$
c) Total des frais encourus admissibles	174 822.54\$

Il est proposé par Monsieur Mario Godbout et unanimement résolu d'informer le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à la voirie locale – Volet entretien des routes locales – Dossier # 2020-21020-03-0260.

Adoptée

**DÉPÔT-RAPPORT
FINANCIER ET
VÉRIFICATEUR
EXTERNE 2020**

5.2. DEPOT DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DU VERIFICATEUR EXTERNE POUR L'ANNÉE 2020.

Le rapport financier ainsi que le rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2020, sont déposés devant le conseil municipal. M. Pierre Racine, CPA auditeur, CA a présenté les rapports au pro-maire et aux conseillers le 29 mars à 18h30 à l'hôtel de ville de la Municipalité de Saint-Joachim.

055-20210406

5.3. APPROUVER LA POLITIQUE SALARIALE – TECHNICIEN(NE) EN COMPTABILITE ET GESTION

Considérant que le conseil municipal juge approprié d'approuver la nouvelle politique salariale pour le poste de technicien(ne) en comptabilité et gestion;

Considérant que la politique a été présentée au conseil municipal par la directrice générale et secrétaire-trésorière au caucus du 29 mars 2021;

Il est proposé par Madame Marie-Claude Bourbeau et unanimement résolu d'approuver la politique salariale pour le poste de technicien(ne) en comptabilité et gestion.

Adoptée

056-20210406

5.4. EMBAUCHE DE LA TECHNICIENNE EN COMPTABILITE ET GESTION

Considérant que Mme Sylvie Tremblay prendra sa retraite à partir du 4 juin 2021;

Considérant qu'une offre d'emploi a été publiée sur différents sites web;

Considérant que des entrevues ont eu lieu le 11 mars dernier en présence de Mme Nadia Duchesne, M. Luc Bergeron et M. Mario Godbout;

Considérant qu'une recommandation d'embauche a été réalisée auprès du conseil municipal lors du caucus du 29 mars 2021;

Il est proposé par Monsieur Luc Bergeron et unanimement résolu d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à procéder à l'embauche de Mme Christine Drouin au poste de technicienne en comptabilité et gestion (début prévu le 6 avril).

Adoptée

057-20210406

5.5. AUTORISER LA DIRECTRICE GÉNÉRALE À PROCÉDER À L’AFFICHAGE DE L’OFFRE D’EMPLOI POUR LE POSTE DE TECHNICIEN(NE) EN ADMINISTRATION ET COMMUNICATION

Considérant que Mme Christine Drouin occupera le poste de technicienne en comptabilité et gestion à partir du 6 avril 2021;

Considérant qu'une offre d'emploi est publiée sur différents sites web;

Considérant qu'il a lieu de pourvoir rapidement le poste;

Il est proposé par Monsieur Mario Godbout et unanimement résolu d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à procéder à l'affichage du poste et à l'embauche d'une personne pour le poste de technicien(ne) en administration et communication.

Adoptée

058-20210406

5.6. DEMANDE D'APPUI AUX DEMANDES POUR L'HABITATION COMMUNAUTAIRE ET SOCIALE AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Considérant que le confinement à la maison et les temps inédits que traversent toujours les Québécois et le monde, rappellent plus que jamais que d'avoir un logement décent est trop souvent pris pour acquis ;

Considérant que 305 590 ménages au Québec ont des besoins de logements adéquats et abordables;

Considérant que ces besoins ne sont pas comblés par l'offre actuelle de logements ;

Considérant que la relance de l'économie québécoise passe définitivement par la construction de logements sociaux et communautaires ;

Considérant que les investissements en habitation communautaire permettent d'atteindre un double objectif, soit de venir en aide aux ménages les plus vulnérables tout en générant des retombées économiques importantes;

Considérant que chaque dollar investi dans la réalisation de projets d'habitation communautaire génère 2,30 \$ en activité économique dans le secteur de la construction;

Considérant qu'il est nécessaire de loger convenablement les Québécoises et les Québécois;

Il est proposé par Madame Lucie Racine et unanimement résolu :

- a) De demander au gouvernement du Québec de financer 10 000 nouveaux logements sociaux et communautaires et d'inclure le logement social et communautaire au cœur de son plan de relance économique.
- b) De transmettre une copie de cette résolution à la ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, Mme Andrée Laforest, ainsi qu'à la présidente du Conseil du trésor, Mme Sonia Lebel, et au ministre des Finances, M. Eric Girard.

Adoptée

6. HYGIÈNE DU MILIEU

059-20210406

6.1. OCTROI DU CONTRAT POUR LA VALIDATION DES DÉBITMÈTRES

Considérant qu'il y a lieu d'effectuer annuellement, selon les demandes du ministère de l'environnement et des changements climatiques, une calibration des débitmètres aux réservoirs du Village et La Miche;

Il est proposé par Monsieur Bruno Guilbaut et unanimement résolu d'autoriser la firme Hydro Expert pour procéder à la calibration des débitmètres des réservoirs du village et La Miche au coût de 2378\$ outre les taxes tel que présenté à la soumission datée du 17 mars 2021.





Adoptée

7. TRAVAUX PUBLICS

060-20210406

7.1 OCTROI DES CONTRATS POUR L'ENTRETIEN ESTIVAL 2021

Considérant que des prix ont été demandés à au moins deux (2) entreprises relativement aux éléments suivants :

-  Balayage des rues sous contrat avec le MTQ (rue de L'Église et avenue Royale);
-  Pompage des puisards;
-  Marquage de la chaussée (stationnement hôtel de ville, pictogrammes et lignes d'arrêts);
-  Débroussaillage (chemin du Cap-Tourmente et la route des Carrières);

Il est proposé par Madame Marie-Claude Bourbeau et unanimement résolu :

- a) D'octroyer un contrat au plus bas soumissionnaire pour **le balayage des rues** sous contrat avec le MTQ à **Trudel** d'un montant de **135\$/hr outre les taxes, sans frais de transport**, tel que présenté à la soumission datée du 8 février 2020;
- b) D'octroyer un contrat au plus bas soumissionnaire pour **le pompage des puisards** à **Sani-Orléans** d'un montant de **13,95\$/puisard** outre les taxes pour chacun des 160 puisards, tel que présenté dans la soumission datée du 2 février 2020;
- c) D'octroyer un contrat au plus bas soumissionnaire pour le **marquage de la chaussée** (1 traverse de piétons, 12 pictogrammes de vélos et 37 lignes d'arrêts) à **Marquage A.L.inc.** au montant de **1 050\$ outre les taxes**, tel que présenté à la soumission datée le 4 février 2021;

- d) D'octroyer un contrat au plus bas soumissionnaire pour le **débroussaillage** du chemin du Cap-Tourmente et la route des Carrières à **Déneigement Daniel Lachance** d'un montant de **110\$/heure** outre les taxes tel que présenté à la soumission datée du 19 février 2021. Le débroussaillage devra être fait à deux reprises durant la période estivale, soit une première fois avant le 15 juin et une seconde fois vers le 15 août 2021.

Adoptée

061-20210406

7.2 AUTORISER LA DIRECTRICE GÉNÉRALE À PROCÉDER À L’AFFICHAGE DE L’OFFRE D’EMPLOI ÉTUDIANT POUR LES TRAVAUX PUBLICS

Considérant que la Municipalité de Saint-Joachim a besoin d'une ressource humaine supplémentaire pour effectuer des tâches de voirie pour l'été 2021;

Considérant que la municipalité désire procéder à l'affichage du poste;

Il est proposé par Madame Lucie Racine et unanimement résolu d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à procéder à l'affichage d'une personne pour le poste d'étudiant aux travaux publics (été 2021) aux termes et conditions convenus dans le contrat.

Adoptée

8. URBANISME

062-20210406

8.1. ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 380.2-2021 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION N° 380-2015

Considérant que le règlement de construction numéro 380-2015 de la municipalité de Saint-Joachim est entré en vigueur le 1^{er} avril 2015;

Considérant que le conseil municipal a le pouvoir, en vertu des articles 123 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1), d'amender son règlement de construction;

Considérant que le conseil juge opportun d'imposer la mise en place de protections contre les dégâts d'eau à l'égard de toute construction située sur son territoire;

Considérant que la municipalité procède à la refonte de sa réglementation concernant la mise en place de protections contre les dégâts d'eau;

Considérant que suivant l'article 21 de la Loi sur les compétences municipales (RLRQ, c. C 47.1), la municipalité n'est pas responsable des dommages causés à un immeuble ou à son contenu si le propriétaire néglige ou omet d'installer un appareil destiné à réduire les risques de dysfonctionnement d'un système d'alimentation en eau ou d'égout, conformément à un règlement adopté en vertu de l'article 19 de ladite loi;

Considérant qu'un avis de motion a été dûment donné par Monsieur Luc Bergeron lors de la séance du conseil tenue le 1^{er} février et qu'un projet de règlement a été déposé lors de cette même séance;

Considérant que le projet de règlement n°380.2-2021 modifiant le règlement de construction n°380-2015 a été adopté lors de la séance du conseil tenue le 1 mars;

Considérant que le projet de règlement n°380.2-2021 a été déposé conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec et peut être consulté au bureau de la municipalité ;

Considérant qu'une consultation écrite a eu lieu du 8 au 22 mars inclusivement tel qu'affiché et publié sur le site Internet de la municipalité en date du 4 mars 2021;

Considérant que tous les membres du conseil déclarent avoir reçu le règlement dans le délai imparti par la loi et l'avoir lu et renoncent conséquemment à sa lecture.

Il est proposé par Monsieur Luc Bergeron et unanimement résolu d'adopter le règlement n°380.2-2021 modifiant le règlement de construction n° 380-2015.

Adoptée

063-20210406

8.2. ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 375.2-2021 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 375-2015 SUR LE PLAN D'URBANISME

Considérant que le schéma d'aménagement et de développement de La Côte-de-Beaupré est entré en vigueur le 17 janvier 2014 ;

Considérant que la Municipalité de Saint-Joachim a adopté le règlement sur plan d'urbanisme numéro 375-2015 et qu'il est entré en vigueur conformément à la Loi le 1^{er} avril 2015;

Considérant que le règlement n°184.6 modifiant le règlement n°27 intitulé «Schéma d'aménagement de la MRC de La Côte-de-Beaupré» et ses amendements visant à modifier les dispositions relatives au zonage de production et au contingentement de l'élevage porcin, est entré en vigueur le 6 février 2020 suivant l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) ;

Considérant que selon l'article 58 de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme Chapitre A-19.1, la Municipalité a six (6) mois suivant l'entrée en vigueur du règlement n°184.6 pour adopter un règlement de concordance pour le plan d'urbanisme et les règlements d'urbanisme conformes au schéma d'aménagement ;

Considérant qu'un avis de motion a été dûment donné par Monsieur Bruno Guilbault lors de la séance du conseil tenue le 1^{er} février et qu'un projet de règlement a été déposé lors de cette même séance;

Considérant que le projet de règlement n°375.2-2021 modifiant le règlement n°375-2015 sur le plan d'urbanisme a été adopté lors de la séance du conseil tenue le 1 mars;

Considérant que le projet de règlement n°375.2-2021 a été déposé conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec et peut être consulté au bureau de la municipalité ;

Considérant qu'une consultation écrite a eu lieu du 8 au 22 mars inclusivement tel qu'affiché et publié sur le site Internet de la municipalité en date du 4 mars 2021;

Considérant que tous les membres du conseil déclarent avoir reçu le règlement dans le délai imparti par la loi et l'avoir lu et renoncent conséquemment à sa lecture.

Il est proposé par Madame Lucie Racine et unanimement résolu d'adopter le règlement n°375.2-2021 modifiant le règlement n° 375-2015 sur le plan d'urbanisme.

Adoptée

064-20210406

8.3. ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 235.3-2021 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 235-95

Considérant que le schéma d'aménagement et de développement de La Côte-de-Beaupré est entré en vigueur le 17 janvier 2014 ;

Considérant que la Municipalité de Saint-Joachim a adopté le règlement de zonage numéro 235-95 et qu'il est entré en vigueur conformément à la Loi;

Considérant que le règlement n°184.6 modifiant le règlement n°27 intitulé «Schéma d'aménagement de la MRC de La Côte-de-Beaupré» et ses amendements visant à modifier les dispositions relatives au zonage de production et au contingentement de l'élevage porcin, est entré en vigueur le 6 février 2020 suivant l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) ;

Considérant que selon l'article 58 de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme Chapitre A-19.1, la Municipalité a six (6) mois suivant l'entrée en vigueur du règlement n°184.6 pour adopter un règlement de concordance pour le plan d'urbanisme et les règlements d'urbanisme conformes au schéma d'aménagement ;

Considérant qu'un avis de motion a été dûment donné par Monsieur Bruno Guilbault lors de la séance du conseil tenue le 1^{er} février et qu'un projet de règlement a été déposé lors de cette même séance;

Considérant que le projet de règlement n°235.3-2021 modifiant le règlement de zonage n°235-95 a été adopté lors de la séance du conseil tenue le 1^{er} mars;

Considérant que le projet de règlement n°235.3-2021 a été déposé conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec et peut être consulté au bureau de la municipalité;

Considérant qu'une consultation écrite a eu lieu du 8 au 22 mars inclusivement tel qu'affiché et publié sur le site Internet de la municipalité en date du 4 mars;

Considérant que tous les membres du conseil déclarent avoir reçu le règlement dans le délai imparti par la loi et l'avoir lu et renoncent conséquemment à sa lecture.

Il est proposé par Madame Lucie Racine et unanimement résolu d'adopter le règlement n°235.3-2021 modifiant le règlement de zonage n° 235-95.

Adoptée

8.4. DEMANDES D'APPROBATION PIIA

065-20210406

8.4.1. DEMANDE D'APPROBATION PIIA – 621 BOULEVARD 138

Considérant que le propriétaire souhaite procéder à des travaux d'addition d'un bâtiment accessoire à la propriété sise au 621, boulevard 138;

Considérant que la propriété est assujettie au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) #381-2015, que celle-ci est immédiatement contiguë à l'emprise de la route 138, jusqu'à concurrence d'une distance de 100 mètres ;

Considérant qu'il est proposé de procéder aux travaux suivants :

- Construction d'un garage avec 2 appentis en cour arrière;
- Dimension 24'X30', hauteur 20';
- Matériaux : Toiture en bardeau d'asphalte brun, revêtement extérieur en canexel couleur caramel;
- Appentis : Structure en bois, toiture en bardeau d'asphalte;
- Portes et fenêtres en PVC, acier ou aluminium blanc, une porte piétonne sur le mur gauche, une porte de garage simple en façade et une fenêtre dans le pignon en façade;
- Démolition des bâtiments accessoires existants en cour arrière;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme juge que les critères et objectifs, visant à préserver le paysage culturel et à conserver les caractéristiques associées au type de bâti sont respectés;

Il est proposé par Monsieur Bruno Guilbault et unanimement résolu d'autoriser la demande de permis qui concerne les travaux d'addition d'un bâtiment accessoire à la propriété sise au 621, boulevard 138.

Adoptée

066-20210406

8.4.2. DEMANDE D'APPROBATION PIIA – 31 AVENUE ROYALE

Considérant que le propriétaire souhaite procéder à des travaux d'addition d'un bâtiment accessoire à la propriété sise au 31, avenue Royale;

Considérant que la propriété est assujettie au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) #381-2015, que celle-ci est adjacente au parcours mère à haute valeur patrimoniale et située dans un îlot déstructuré ;

Considérant qu'il est proposé de procéder aux travaux suivants :

- Construction d'un garage en cour arrière;
- Dimension : 6,7 X 7,31m, hauteur 4,5m;
- Matériaux : Toiture à 4 versants en bardeau d'asphalte noir comme la résidence et le cabanon existant, revêtement extérieur maibec, canexel ou tôle prépeinte de couleur gris orageux. La résidence et le cabanon sont en fibre de bois.
- Portes et fenêtres en PVC, acier ou aluminium noir comme les autres bâtiments sur le terrain.

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme juge que les critères et objectifs, visant à préserver le paysage culturel et à conserver les caractéristiques associées au type de bâti sont respectés;

Il est proposé par Monsieur Bruno Guilbault et unanimement résolu d'autoriser la demande de permis qui concerne les travaux d'addition d'un bâtiment accessoire à la propriété sise au 31, avenue Royale, **à condition que le revêtement extérieur soit du canexel ou du maibec** afin de s'harmoniser au bâtiment principal et accessoire présents sur le terrain.

Adoptée

067-20210406

8.4.3. DEMANDE D'APPROBATION PIIA – 748 CHEMIN DU CAP-TOURMENTE

Considérant que le propriétaire souhaite procéder à des travaux d'addition d'un bâtiment accessoire à la propriété sise au 748, chemin du Cap-Tourmente;

Considérant que la propriété est assujettie au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) #381-2015, que celle-ci est adjacente au parcours mère à haute valeur patrimoniale;

Considérant qu'il est proposé de procéder aux travaux suivants :

- Construction d'un abri/rangement agricole en cour latérale;
- Dimension : 18' X 24', hauteur 14';
- Matériaux : Toiture à 2 versants en tôle galvanisée grise comme la grange, revêtement extérieur planches de bois laissées de couleur naturelle (3 côtés fermés).

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme juge que les critères et objectifs, visant à préserver le paysage culturel et à conserver les caractéristiques associées au type de bâti sont respectés;

Il est proposé par Monsieur Bruno Guilbault et unanimement résolu d'autoriser la demande de permis qui concerne les travaux d'addition d'un bâtiment accessoire à la propriété sise au 748, chemin du Cap-Tourmente.

Adoptée

068-20210406

8.5. AUTORISER LA DIRECTRICE GÉNÉRALE À PROCÉDER À L’AFFICHAGE DE L’OFFRE D’EMPLOI POUR LE POSTE D’INSPECTEUR EN BÂTIMENTS

Considérant que Mme Stéphanie Létourneau nous a remis sa démission et quittera ses fonctions le 28 avril 2021;

Considérant qu’une offre d’emploi est publiée sur différents sites web;

Considérant qu’il a lieu de pourvoir rapidement le poste;

Il est proposé par Madame Lucie Racine et unanimement résolu d’autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à procéder à l’affichage du poste et à l’embauche d’une personne pour le poste d’inspecteur en bâtiments.

Adoptée

9. LOISIRS ET CULTURE

069-20210406

9.1. APPROUVER LA MISE À JOUR DE LA POLITIQUE SALARIALE – COORDONNATEUR(TRICE) AUX LOISIRS, CULTURE, COMMUNICATION ET VIE COMMUNAUTAIRE

Considérant que le conseil municipal juge approprié d’approuver la mise à jour de la politique salariale pour le poste de coordonnateur(trice) aux loisirs, culture, communication et vie communautaire;

Considérant que la politique a été présentée au conseil municipal par la directrice générale et secrétaire-trésorière au caucus du 29 mars 2021;

Il est proposé par Madame Marie-Claude Bourbeau et unanimement résolu d’approuver la politique salariale pour le poste de coordonnateur(trice) aux loisirs, culture, communication et vie communautaire.

Adoptée

070-20210406

9.2. EMBAUCHE DE LA COORDONNATRICE AUX LOISIRS, CULTURE COMMUNICATION ET VIE COMMUNAUTAIRE

Considérant que le poste est vacant depuis l’automne 2020;

Considérant qu’une offre d’emploi a été publiée sur différents sites web;

Considérant que des entrevues ont eu lieu les 17 et 18 mars en présence de Mme Nadia Duchesne, M. Luc Bergeron et M. Mario Godbout;

Considérant qu’une recommandation d’embauche a été réalisée auprès du conseil municipal lors du caucus du 29 mars 2021;

Il est proposé par Monsieur Luc Bergeron et unanimement résolu d’autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à procéder à l’embauche de Madame Élise Vadnais au poste de coordonnatrice aux loisirs, culture, communication et vie communautaire. (début prévu le 12 avril 2021).

Adoptée

071-20210406

9.3. CAMP D’ÉTÉ – APPROBATION DES COÛTS ET TARIFICATIONS

Considérant que la Municipalité de Saint-Joachim a une entente avec la Ville de Beaupré;

Considérant la volonté du conseil municipal de revoir l’offre de services pour les loisirs et les activités culturelles et sportives afin qu’ils soient accessibles à tous;

Considérant les redevances issues de la production électrique d'Hydro-Canyon;

Considérant que le conseil désire que ces sommes servent à des projets et actions qui seront profitables à l'ensemble des contribuables;

Il est proposé par Madame Marie-Claude Bourbeau et unanimement résolu :

- a) D'approuver la tarification pour la saison estivale 2021 pour les frais d'inscription pour le camp d'été (enfants) et le service de garde :

Nombre d'enfants	Tarification 2021
1er enfant	57.00\$ / semaine
2e enfant	51.30\$ / semaine
3e / 4e / 5e / etc.	42,75\$ / semaine
Service de garde	12.00\$/semaine

Adoptée

072-20210406

9.4. TOUR DU CAP-TOURMENTE SIMARD – DEMANDE D'AUTORISATION POUR LA TENUE DE LA 8^E ÉDITION

Considérant que la Municipalité de Saint-Joachim accueillera les 11-12 et 13 juin prochain, pour une huitième année la course "Le Tour Cap-Tourmente Simard";

Considérant que la tenue de cet événement de course à pied est le plus populaire au printemps sur la Rive-Nord de Québec;

Il est proposé par Madame Marie-Claude Bourbeau et unanimement résolu :

- ✚ d'autoriser la tenue de cet événement annuel sur le territoire de la Municipalité de Saint-Joachim et approuve le parcours tel que présenté sur le site Web de l'organisation.;
- ✚ d'autoriser le prêt de notre matériel de balisage disponible;
- ✚ d'autoriser l'utilisation du Parc Camille-Côté ainsi que le Centre des loisirs;
- ✚ d'autoriser la diffusion des informations relatives à l'événement pour les citoyens de Saint-Joachim.

Adoptée

073-20210406

9.5. TOUR DU CAP-TOURMENTE SIMARD - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

Considérant que la Municipalité de Saint-Joachim autorise la tenue de cet événement sur son territoire les 11-12 et 13 juin 2021;

Il est proposé par Madame Marie-Claude Bourbeau et unanimement résolu d'autoriser une aide financière au Tour du Cap-Tourmente Simard d'un montant de 1 000\$ provenant du fonds de développement régional de la MRC.

Adoptée

074-20210406

9.6. FABRIQUE NOTRE-DAME-DE-LA-NOUVELLE-FRANCE – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE 2021

Il est proposé par Monsieur Luc Bergeron et unanimement résolu d'autoriser une contribution financière à la Fabrique Notre-Dame-de-la-Nouvelle-France (secteur Saint-Joachim) d'un montant de 4 000\$, soit 2 000\$ pris à même les redevances d'Hydro-Canyon et 2000\$ provenant du fonds de développement régional de la MRC.

Adoptée

075-20210406

9.7. FESTIVAL DE L'OIE – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE 2021

Considérant que le Festival de l'Oie des Neiges organisera à l'automne un évènement rassembleur pour la région du 8 au 11 octobre prochain;

Considérant qu'il s'agira du 27^e anniversaire du Festival de l'Oie cette année;

Considérant que les activités visent en particulier les familles locales et les visiteurs de la région;

Il est proposé par Monsieur Bruno Guilbault et unanimement résolu d'accorder une subvention de 5 000\$, soit 3 000\$ pris à même les redevances d'Hydro-Canyon et 2000\$ provenant du fonds de développement régional de la MRC pour aider l'organisation à maintenir ses activités et à bonifier leur programmation pour la 27^e édition du Festival de l'Oie 2021.

Adoptée

10. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE – AUCUN POINT

11. SÉCURITÉ PUBLIQUE

076-20210406

11.1. EXIGENCES DU PROGRAMME RÉCIM

CONSIDÉRANT QUE la demande au Programme Réfection et construction des infrastructures municipales (RÉCIM) volet 2- Projet d'infrastructures à vocation municipale ou communautaire dans le cadre d'une mise en commun de service ou d'un regroupement municipal pour la construction d'une caserne de pompier, a été jugée prioritaire par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) (Dossier numéro 20223291);

CONSIDÉRANT QU'une résolution de chacune des Municipalités admissibles au programme est requise;

Il est proposé par Monsieur Bruno Guilbault et résolu unanimement que :

- le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière;
- la municipalité a pris connaissance du Guide du programme RÉCIM et s'engage à en respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle;
- la municipalité s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue de l'infrastructure visée;
- la municipalité assumera tous les coûts non admissibles au programme RÉCIM associés à son projet si elle obtient une aide financière pour celui-ci, y compris tout dépassement de coûts.

Adoptée

077-20210406

11.2. ADDENDA #1 À L'ENTENTE INTERMUNICIPALE INCENDIE

Il est proposé par Monsieur Bruno Guilbault et résolu unanimement d'autoriser le procureur, M. Lawrence Cassista et la directrice générale, Mme Nadia Duchesne à signer l'addenda #1 à l'entente intermunicipale incendie.

Adoptée

12. AFFAIRES NOUVELLES – AUCUN POINT

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

078-20210406

14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Madame Lucie Racine et unanimement résolu de lever l'assemblée du 6 avril 2021 à 20h19.

Adoptée

Je, Monsieur Lawrence Cassista, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Président

Secrétaire

Lawrence Cassista, pro-maire

Nadia Duchesne, directrice générale
et secrétaire-trésorière